



COMMUNE DE DAILLENS

Election du Syndic du 25 avril 2021

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- qu'une seule liste, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),

PROCLAME

Monsieur Alberto MOCCHI

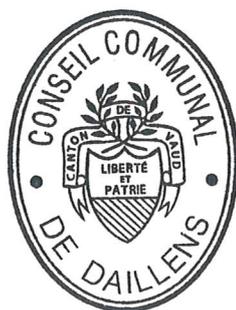
né le 7 mars 1987, originaire de Daillens / VD

élu tacitement Syndic pour la législature 2021-2026.

Vu ce qui précède, le scrutin communal du 25 avril 2021 est annulé.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau:



La secrétaire:

Daillens, le 6 avril 2021